



PRÉFET  
DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

quartiers2030

# Signature du contrat de ville «**ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030**» Métropole bordelaise

Dossier presse - avril 2024





# Signataires du contrat de ville Bordeaux Métropole



**PRÉFET DE LA GIRONDE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Monsieur le Préfet de la Gironde

Étienne GUYOT



**BORDEAUX MÉTROPOLE**

Madame la présidente de Bordeaux Métropole

Christine BOST



**Gironde**  
LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Jean-Luc GLEYZE



RÉGION **Nouvelle-Aquitaine**

Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Alain ROUSSET



**Ville de Bassens**

Monsieur le Maire de Bassens

Alexandre RUBIO



**BEGLES**

Monsieur le Maire de Begles

Clément ROSSIGNOL-PUECH



**BORDEAUX**

Monsieur le Maire de Bordeaux

Pierre HURMIC



**Le Bouscat**  
ville à vivre

Monsieur le Maire du Bouscat

Patrick BOBET



**Cenon**  
une nature, des cultures

Monsieur le Maire de Cenon

Jean-François EGRON



**EYSINES**

Madame la Maire d'Eysines

Christine BOST



**VILLE DE FLOIRAC**

Monsieur le Maire de Floirac

Jean Jaques FUYOBRAU



**ville de gradignan**

Monsieur le Maire de Gradignan

Michel LABARDIN



**lormont**

Monsieur le Maire de Lormont

Jean TOUZEAU



**Mérignac**

Monsieur le Maire de Mérignac

Alain ANZIANI



Ville de **PESSAC**

Monsieur le Maire de Pessac

Frank RAYNAL



**Talence**

Monsieur le Maire de Talence

Emmanuel SALLABERRY



**aquitanis**  
Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole

Monsieur le Directeur d'Aquitanis

Jean-Luc GORCE



**3F Clairienne**  
Groupe ActionLogement

Monsieur le Directeur de Clairienne

Jean-Baptiste DESANLIS



**Domofrance**  
Groupe ActionLogement

Monsieur le Directeur de Domofrance

Francis STEPHAN



**Gironde Habitat**  
Des territoires à vivre

Madame la Directrice de Gironde Habitat

Sigrid MONNIER



**Mésolia**

Monsieur le Directeur de Mésolia

Emmanuel PICARD



**incité**  
Innovation - Territoire - Habitat

Monsieur le Directeur d'Incité-Bordeaux

Quentin BERTRAND



**cdc habitat**  
Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur le Directeur de CDC Habitat

Jérôme FARCOT



**ICF HABITAT**  
SNCF IMMOBILIER

Madame la Directrice d'ICF Habitat

Annick IZIER



**vilogia**

Monsieur le Directeur de Vilogia

Frank HANART



**ars**  
Agence Régionale de Santé

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

Jérôme FARCOT



**bpi france**

Monsieur le Directeur de BPIFRANCE

Sébastien ROBERT-CHARREAU



**ALLOCATIONS FAMILIALES**

Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde

Christine MANSIET



**BANQUE des TERRITOIRES**  
Caisse des Dépôts et Consignations

Madame la Directrice régionale Nouvelle-Aquitaine de la Caisse des Dépôts de Consignations

Annabelle VIOLLET



**ACADÉMIE DE BORDEAUX**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Madame la Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale

Marie-Christine HEBRAND



**EPIDE**  
ÉTABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI

Monsieur le Directeur de l'EPIDE

Romain BOSSARD



**France Travail**

Monsieur le Directeur de France Travail

Nicolas MOREAU



**UNION RÉGIONALE HLM NOUVELLE-AQUITAINE**

Madame la Directrice de l'Union régionale HLM

Muriel BOULMIER

**Collégiale des Conseils Citoyens**



# Sommaire

- 1 Édito**  
Préfet de la Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde,  
Étienne GUYOT
- 2 Verbatims**
  - Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole
  - Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental de la Gironde
  - Alain ROUSSET, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- 3 La politique de la ville en Gironde**
  1. Chiffres clés des quartiers prioritaires en Gironde
  2. Une géographie prioritaire actualisée pour répondre aux besoins du territoire
- 4 Un contrat entre l'État et l'ensemble des acteurs du territoire**
  1. Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »
  2. Les engagements pour 2024-2030
  3. Des priorités renforcées et de nouveaux enjeux
  4. Gouvernance et financements
- 5 Annexe**



# 1 Édito



## Étienne GUYOT

Préfet de la Nouvelle-Aquitaine,  
Préfet de la Gironde

« Je me réjouis de la signature du contrat de ville de la Métropole bordelaise « Engagements Quartiers 2030 ». Ce contrat est le socle commun des engagements de l'ensemble des pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, établissements publics), bailleurs sociaux, services publics, des opérateurs et des agences mobilisés en faveur des habitants des quartiers politique de la ville (QPV). Issus d'un partenariat élargi, les nouveaux contrats 2024-2030 sont la formalisation de projets de territoires co-construits avec les habitants, les associations et les élus pour tenir compte des spécificités locales.

Les QPV cumulent les difficultés dans l'ensemble des domaines. En matière économique, les habitants des quartiers doivent bénéficier de l'attractivité pour atteindre le plein emploi. La lutte contre les inégalités de destin passe par l'éducation et le soutien à la monoparentalité ainsi que par le renforcement de notre engagement pour la réussite des jeunes. La transition écologique et la santé sont des axes structurants des contrats « Quartiers 2030 ». Enfin, élaborés au bénéfice de tous, les contrats favoriseront l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Les contrats « Engagements quartiers 2030 » poursuivent la volonté du Président de la République d'assurer une nouvelle dynamique pour permettre aux quartiers prioritaires de sortir de la situation d'exclusion et décrochage socio-économique qu'ils connaissent. Notre objectif est d'assurer pour les quartiers les plus défavorisés de la Gironde, plus de cohésion urbaine et de solidarité. Avec ce nouveau contrat de ville, ensemble, nous poursuivons pour les 6 années à venir, notre engagement pour réduire les écarts de développement, restaurer l'égalité républicaine et améliorer les conditions de vie des habitants. À travers ce nouveau contrat de ville de la Métropole bordelaise, notre ambition commune est d'agir simultanément sur l'ensemble des leviers afin d'impulser une dynamique d'ouverture et de développement dans ces quartiers. »

# 2 Verbatims



## **Christine BOST**

Présidente de Bordeaux Métropole

« Le contrat de ville nous engage à mettre en œuvre des décisions concertées pour améliorer la vie quotidienne des 70 700 habitants dans les quartiers qui connaissent des difficultés notamment dans les domaines de l'éducation, l'emploi, l'habitat, l'accès au droit et à la santé sur les six prochaines années. Bordeaux Métropole est pleinement mobilisée dans un plan d'action concret en faveur de la cohésion et de la solidarité urbaine. C'est aussi une des composantes pour une métropole à vivre : accueillante, soucieuse du bien-être de tous, qui prend à bras le corps la question des fragilités sociales. »



## **Jean-Luc GLEYZE**

Président du Conseil départemental de la Gironde

« Les quartiers doivent redevenir des lieux de citoyenneté pleine et entière. Les enjeux économiques, sociaux et écologiques doivent y être appréhendés avec les premiers concernés pour apporter des réponses justes, et pas juste des réponses. C'est ce que vise ce contrat. »



## **Alain ROUSSET**

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

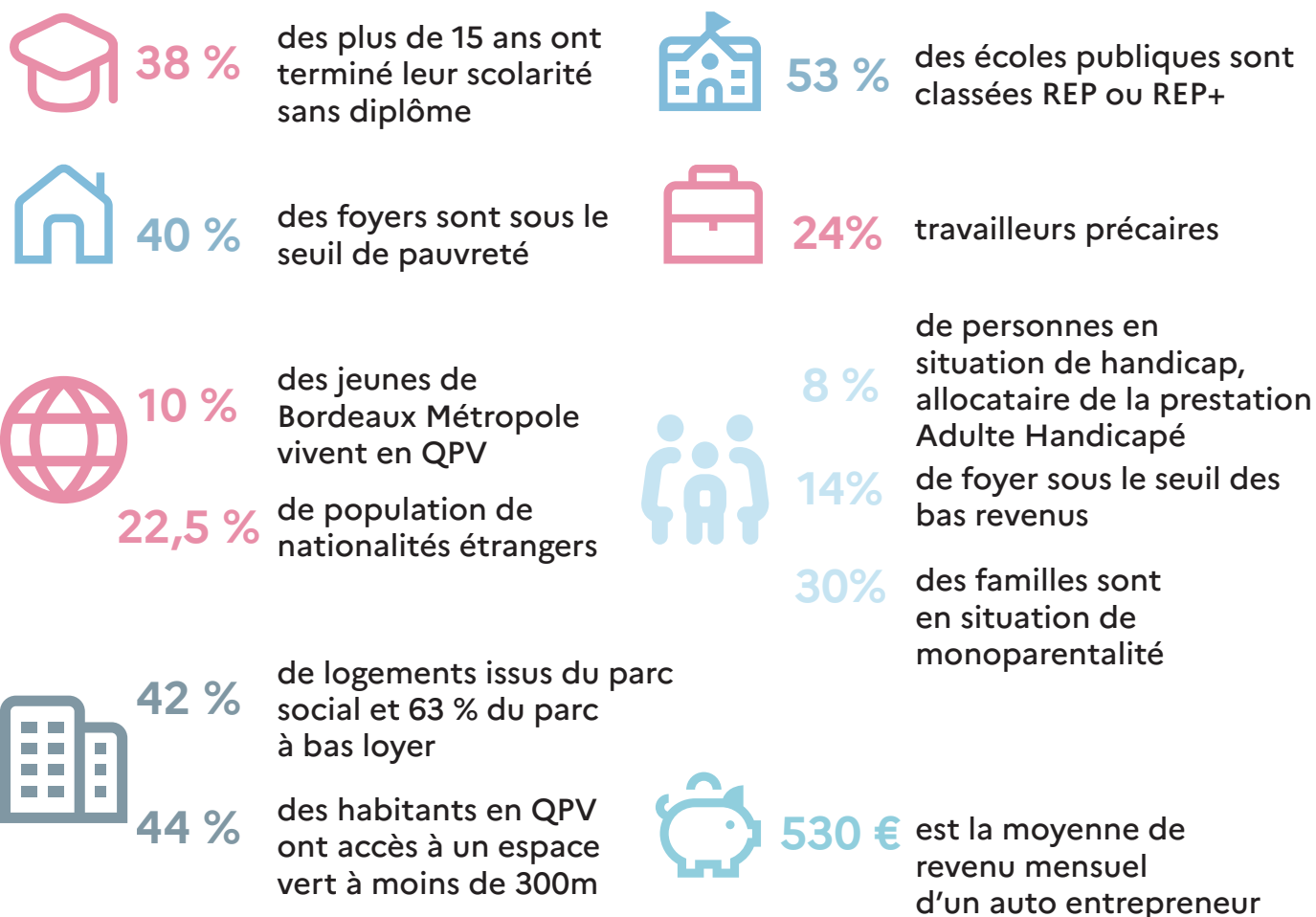
« L'objectif est de renforcer la capacité d'intervention de la Région sur les quartiers prioritaires en renforçant ou en complétant les dispositifs des politiques sectorielles de droit commun mais également en accompagnant les projets innovants et l'expérimentation sur les territoires. La Région a orienté son intervention sur les questions les plus prégnantes pour les habitants des quartiers et qui ont un lien fort avec ses compétences : le développement économique, l'emploi, et la réussite éducative. »



# 3 La politique de la ville en Gironde

## 1 - Les chiffres clés des quartiers prioritaires en Gironde

Chiffres clés concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la Gironde.



## 2 - Une géographie prioritaire actualisée pour répondre aux besoins du territoire

Pour la première fois depuis 2015, la géographie prioritaire a été **actualisée et élargie** le 1er janvier 2024 pour tenir compte des évolutions socio-économiques du territoire girondin. La nouvelle géographie de la Métropole bordelaise concerne **70 700 habitants** dans **23 quartiers** prioritaires présents dans **12 communes**.

### → Deux quartiers entrent dans la nouvelle géographie :

- le quartier du Haut Livrac à Pessac
- Maurice Thorez à Bègles.

### → Des quartiers s'élargissent notamment :

- « le Grand Parc » qui passe de 4000 à 8200 habitants
- « Benauges-Henri Sellier – Léo Lagrange » qui passe de 2 900 à 3 800 habitants intégrant le quartier Beausite à Cenon.

### → Deux quartiers partiellement maintenus en quartiers prioritaires

- Saint-Michel, désormais nommé Marne-Capucins à Bordeaux
- Paty Monmousseau, désormais nommé Thorez Goëland à Bègles

La nouvelle cartographie de chaque quartier prioritaire est désormais disponible sur le système d'information géographique de la ville, ainsi que l'actualisation des services de géoréférencement. Les données statistiques des nouveaux quartiers prioritaires de la ville seront progressivement mises à disposition par l'Insee. [www.sig.ville.gouv.fr](http://www.sig.ville.gouv.fr)



# BORDEAUX MÉTROPOLE

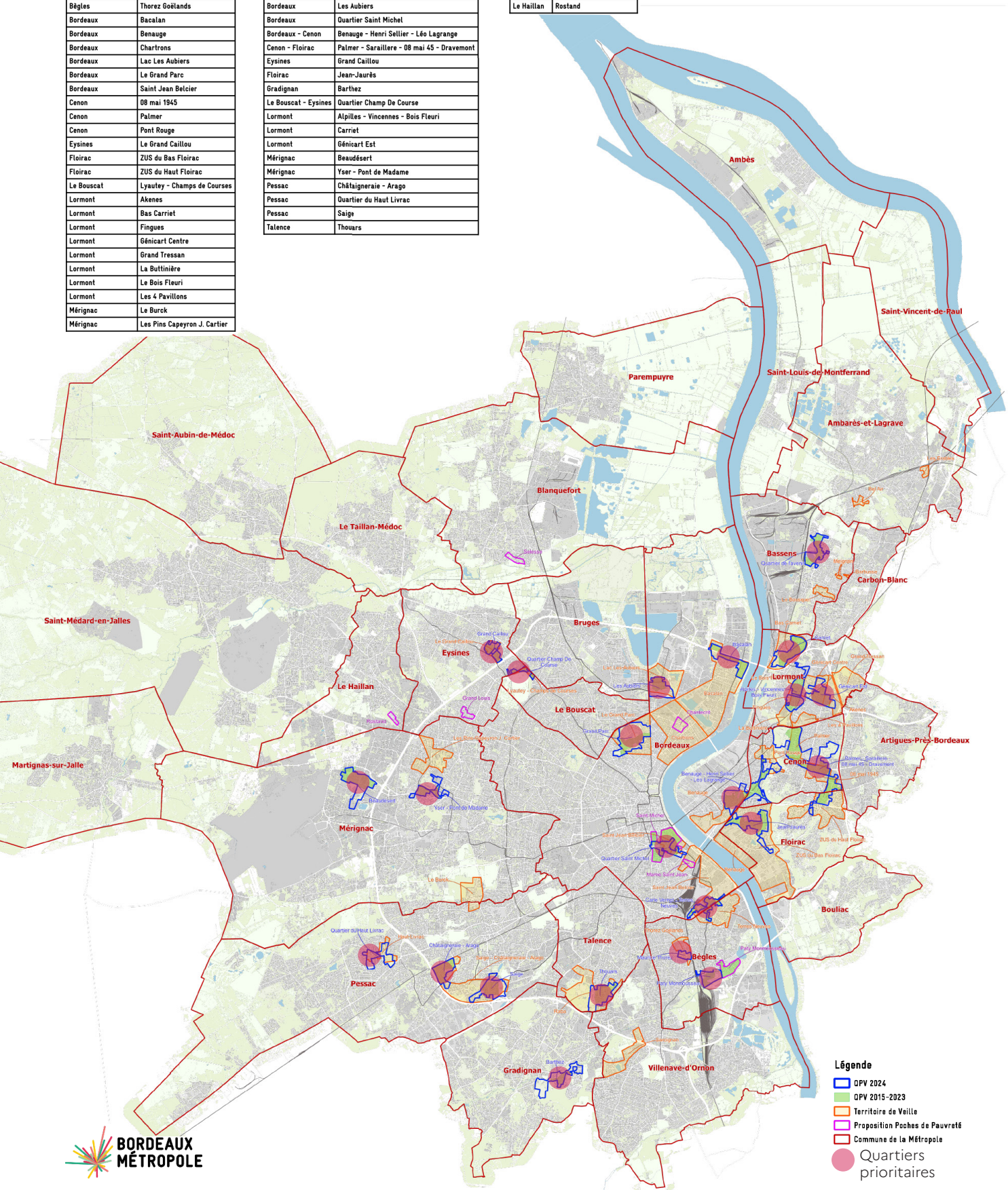
## Cartographie des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville, Poches de pauvreté et Territoires de Veille



	Territoire de Veille
Ambarès-et-Lagrave	Bel Air
Ambarès-et-Lagrave	Les Erables
Bassens	Barbusse
Bassens	Le Bousquet
Bassens	Meignan
Bègles	Terres Neuves
Bègles	Thorez Goélands
Bordeaux	Bacalan
Bordeaux	Benauges
Bordeaux	Chartrons
Bordeaux	Lac Les Aubiers
Bordeaux	Le Grand Parc
Bordeaux	Saint Jean Belcier
Cenon	08 mai 1945
Cenon	Palmer
Cenon	Pont Rouge
Eysines	Le Grand Caillou
Floirac	ZUS du Bas Floirac
Floirac	ZUS du Haut Floirac
Le Bouscat	Lyautey - Champs de Courses
Lormont	Akenes
Lormont	Bas Carriet
Lormont	Fingues
Lormont	Génicart Centre
Lormont	Grand Tressan
Lormont	La Buttinière
Lormont	Le Bois Fleuri
Lormont	Les 4 Pavillons
Mérignac	Le Burck
Mérignac	Les Pins Capeyron J. Cartier

	Quartier Prioritaire
Bassens	Quartier de l'avenir
Bègles	Maurice Thorez
Bègles	Paty Monmousseau
Bègles - Bordeaux	Carle Vernet - Terres Neuves
Bordeaux	Bacalan
Bordeaux	Grand Parc
Bordeaux	Les Aubiers
Bordeaux	Quartier Saint Michel
Bordeaux - Cenon	Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange
Cenon - Floirac	Palmer - Sarailhere - 08 mai 45 - Dravemont
Eysines	Grand Caillou
Floirac	Jean-Jaurès
Gradignan	Barthez
Le Bouscat - Eysines	Quartier Champ De Course
Lormont	Alpilles - Vincennes - Bois Fleuri
Lormont	Carriet
Lormont	Génicart Est
Mérignac	Beaudésert
Mérignac	Yser - Pont de Madame
Pessac	Châtaigneraie - Arago
Pessac	Quartier du Haut Livrac
Pessac	Saige
Talence	Thouars

	Poche de pauvreté
Bègles	Paty Monmousseau
Blanquefort	Solesse
Bordeaux	Chantecrit
Bordeaux	Marne Saint Jean
Bordeaux	Saint-Michel
Eysines	Grand Louis
Le Haillan	Rostand



**Légende**

- OPV 2024
- OPV 2015-2023
- Territoire de Veille
- Proposition Poches de Pauvreté
- Commune de la Métropole
- Quartiers prioritaires

# 4 Un contrat de l'État et l'ensemble des acteurs du territoire

## 1 - Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

Ce nouveau contrat de ville repose sur une mobilisation collective. Il est signé par l'État, l'Education Nationale, les établissements publics et agences (France Travail, ARS, BPI, CAF), la Métropole de Bordeaux, les 12 communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre concernés, le Département et la Région, les bailleurs sociaux, et la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations).

Les contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » concentrent l'ensemble des moyens sur les quartiers les plus défavorisés, en se basant sur un critère de taille (zones de plus de 1 000 habitants) et un critère de revenu (revenu médian des habitants du quartier par rapport à celui de l'unité urbaine). Sur le territoire métropolitain, la nouvelle géographie prioritaire comprend 23 quartiers et concerne 70 700 habitants.

## 2 - Les engagements pour 2024 - 2030

Les contrats de ville participent d'une dynamique de solidarité en visant à assurer une mise en œuvre opérationnelle transversale de tous les engagements des signataires et des partenaires. Les habitants des quartiers y sont également associés à travers les conseils citoyens.

**Le contrat de ville répond à des enjeux et ambitions partagés par les signataires :**

- une feuille de route partagée et un outil facilitant l'élaboration des conventions territoriales communales;
- une démarche d'analyse répondant aux besoins des quartiers et tournée vers l'action;
- une vision transversale;
- un objectif de réduction des inégalités mesurable par l'intégration d'indicateurs.

Ces contrats de ville de seconde génération sont des instruments clés de la politique de la ville. Élaborés avec l'ensemble des acteurs locaux, ils intègrent dans une même dynamique les stratégies et les interventions sur le développement économique, l'insertion et l'emploi, l'émancipation notamment par la réussite éducative, accompagnement de la jeunesse et l'accès aux droits, l'attractivité, la tranquillité publique et les transitions écologiques, démographiques, numériques et démocratiques.



## → Des priorités renforcées et de nouveaux enjeux

Le nouveau contrat de ville s'adapte aux évolutions constatées depuis 2014 et aux difficultés identifiées des habitants des quartiers prioritaires lors de l'évaluation de 2022. La densification de la métropole, les flux migratoires, le contexte sanitaire et la crise économique ont accentué les problématiques des habitants des quartiers sur différents enjeux :

Ce contrat de ville renforce les actions en faveur de la réussite éducative en lien avec le soutien à la parentalité, l'appui aux familles monoparentales, la lutte contre le décrochage scolaire. Les trois cités éducatives du territoire sont maintenues. La cité éducative de Lormont est renouvelée avec un financement de 230.000 euros par an. A Bordeaux, la cité éducative est étendue à l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville avec une enveloppe annuelle de 550.000 euros, connaissant une augmentation de son financement à hauteur de 150.000 euros. La cité éducative de Cenon connaîtra le renouvellement de son label durant l'année 2024, actuellement elle est financée à hauteur de 250.000 euros par an. Suite aux annonces du Comité Interministériel des villes du 27 octobre 2023, les services de l'État travaillent sur la généralisation des cités éducatives en lien avec les élus.

Il développe une stratégie jeunesse qui décloisonne les différentes politiques publiques afin de définir une approche intégrée pour répondre aux nombreux enjeux les concernant (réussite éducative, accès à la culture, santé, emploi, la participation citoyenne). Il affirme une volonté forte de lutte contre les discriminations, de promotion de l'égalité femmes-hommes, de réaffirmation des valeurs de la République et de la laïcité. Chaque année, depuis 2020, une enveloppe de 370.000 euros est consacrée aux actions destinées aux jeunes et familles durant l'été dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été ».

Cette nouvelle génération de contrat développe une stratégie partenariale pour répondre aux questions de prévention et de sécurité dans les quartiers par une approche selon la nature des incivilités. Il répond également aux enjeux de mixité sociale en développant une politique ambitieuse à l'échelle de la métropole, en quartiers prioritaires et sur le reste du territoire métropolitain.

Enfin, un plan pédagogique à destination des habitants des quartiers a été défini pour favoriser leur adaptation à la transition écologique. La promotion des mobilités douces, des actions de sensibilisation pour l'évolution des modes de consommation, de soutien aux activités écologiques de recyclage et de lutte contre les passoires thermiques, sont ainsi soutenues.

## 3 - Gouvernance et financements

### → Gouvernance

Un « partage de compétences » a été acté entre les communes et la Métropole selon le principe de subsidiarité. Les communes continuent d'assumer le rôle de proximité qui est au cœur de la politique de la ville. Elles conservent la capacité à piloter et accompagner les projets portés par les associations dans les quartiers.

Un comité de pilotage sera régulièrement réuni, sous la coprésidence de la préfète déléguée pour l'égalité des chances et de la présidente de Bordeaux Métropole, composé des maires des communes concernées et des principaux acteurs locaux : Conseil régional, Conseil départemental, services de l'État, les représentants des organismes HLM, Banque des territoires, Caisse d'allocations familiales, France Travail, missions locales, Caisse des Dépôts et Consignations, BPI, et des représentants des habitants des quartiers. Sa finalité sera de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville en fonction des besoins.

Grâce à la participation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs et le conventionnement pluriannuel, la mobilisation sera renforcée sur le champ de l'emploi et de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de la formation, de la transition écologique et de la santé, de la rénovation urbaine et de la mixité sociale

## → Financements

Le conventionnement pluriannuel sera fortement développé pour cette nouvelle génération de contrat de ville afin de simplifier la charge administrative et donner de la visibilité aux associations sur les financements. Les modalités d'évaluation des actions menées sur les quartiers seront également renforcées.

Le financement spécifique de la politique de la ville est complémentaire à l'ensemble des financements de droit commun des services de l'État. Les collectivités et les partenaires contribuent également par leur droit commun ou/et crédits spécifiques au financement des actions du contrat de ville métropolitain. Elles interviennent sur le fonctionnement, l'ingénierie, les actions pour réaliser les objectifs assignés. Ces financements atteignent plusieurs millions d'euros fléchés sur les quartiers prioritaires de la métropole.

En Gironde, la politique de la ville est portée par la préfète déléguée pour l'égalité des chances, Lydia GUIROUS, sous l'autorité d'Etienne GUYOT, préfet de département :

- un cabinet ;
- une mission politique de la ville en charge de la gestion administrative et financière des dispositifs et du suivi des contrats « Engagements Quartiers 2030 » ;
- 4 délégués du préfet répartis sur l'ensemble des quartiers prioritaires.

Les délégués du préfet sont en contact étroit avec les élus, les services publics, les associations, les bailleurs sociaux, les conseils citoyens et les habitants. Interlocuteurs des acteurs locaux qu'ils font travailler en réseau, ils sont le trait d'union entre l'État, le mouvement associatif et les partenaires pour coordonner l'action de l'État en matière de politique de la ville. Avec une approche très transversale de leurs missions, ils sont un pivot clé, des facilitateurs, pour faire avancer et faire aboutir des projets concrets sur les thématiques du Service public de l'emploi, de l'éducation, de la citoyenneté, de la lutte contre le décrochage scolaire, de l'insertion économique.



## Crédits spécifiques de l'État pour la politique de la ville en Gironde (2023) :

Crédits spécifiques Etat pour la politique de la ville :

Enveloppe initiale : 2,7M€

3 cités éducatives :

- Lormont : 230 000 €
- Bordeaux : 400 000€ (550 000€ pour 2024)
- Cenon : 205 000€

1 cité de l'emploi sur Bassens, Cenon, Floirac, Lormont : 100 000€

Quartiers d'été : 370 000 €

86 adultes relais : 1,8 M€

29 postes Fonjep : 166 000€

**Ainsi l'Etat engage au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville, un montant annuel de plus de 5.9M€**

A cela s'ajoute :

- Dotation Politique de la Ville fléchée à destination des communes les plus pauvres : 934 820€
- Abattements Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFBP) : 2M€
- FIPD QRR : 100 000€

**Le cumul des crédits spécifiques, de la dotation de la politique de la ville, de l'abattement TFBP et des financements QRR représentent ainsi, un engagement annuel de l'Etat de plus de 9M d'euros à destination des QPV du département de la Gironde.**

### L'Etat rénove et transforme les quartiers

La copropriété dégradée de Palmer à Cenon connaît un soutien massif de l'État via l'ANAH à hauteur de 62 % du montant des travaux soit 13,5 M€.

Pour le quartier des Aubiers, l'ANRU apporte un montant complémentaire de 12,3 M€, dans le cadre de l'avenant n°1, soit au total, 18,2 M€ supplémentaires sur l'ensemble du projet.

4 opérations de renouvellement urbains ANRU :

- Benauges-Henri Sellier-Léo Lagrange, Le Lac,
- Palmer Saraillère-8 mai 45
- Dravemont
- Carriet intermédiaire

# 5 Annexe

Au regard du diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et des préoccupations des habitants, le nouveau contrat de ville comprend **5 grandes priorités** :

- Emploi et le développement économique
- L'émancipation des quartiers
- Transitions des quartiers
- Des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs
- Des quartiers de la République : égalité femmes-hommes, mixité et laïcité

Ces nouveaux axes seront déployés pour la période de **2024 à 2030**.

## → Cap sur l'emploi et le développement économique

Le contrat de ville métropolitain se fixe comme objectif de réduire les inégalités en matière d'accès à l'emploi en réduisant « les freins périphériques » et en proposant des nouvelles opportunités aux habitants des quartiers. L'enjeu est de repenser cette politique, les méthodes, en les adaptant aux problématiques des habitants des quartiers prioritaires. 25 % de l'enveloppe budgétaire de la politique de la ville de l'État est allouée à l'accompagnement vers l'insertion et l'emploi.

### **Mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi des jeunes et des femmes grâce à un maillage précis des quartiers et au développement de nouvelles opportunités**

- Mettre en synergie les réseaux d'acteurs locaux de l'insertion, de la formation et de l'emploi en favorisant la complémentarité (Cité éducative, Cité de l'emploi)
- Développer les événements et rencontres directes avec les entreprises au sein des quartiers
- Proposer une offre élargie de formations qualifiantes notamment dans les métiers du numérique (PRF, PIC) ou encore dans les domaines du développement durable et de la rénovation énergétique des bâtiments en partenariat avec le GIP GPV
- Recourir aux modes de recrutement innovants comme des recrutements sans CV, des recrutements inversés, des recrutements directs des entreprises ou via les méthodes de Jobathon et de Jobdating inversé
- Orienter vers le dispositif Accompagnement Global de France Travail, en partenariat avec le Département, les CCAS et la CAF, les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé couplé avec la levée des freins sociaux
- Consolider les permanences France Travail et Cité de l'emploi au sein des quartiers
- Lever les freins psycho-sociaux des femmes : recours au mentorat, à la création de réseau, à la rencontre de femmes à parcours atypique et de femmes entrepreneuses
- Promouvoir et favoriser la labellisation des places AVIP dans les crèches implantées dans les QPV au bénéfice des parents demandeurs d'emploi investis dans un parcours d'insertion professionnelle

### **Encourager le développement de l'Economie Sociale et Solidaires**

L'ESS est un secteur clef de l'économie des quartiers. Elle joue un rôle structurant pour les entreprises et les filières implantées, mais également dans les parcours professionnels des habitants

- Établir un document cadre définissant les attendus, les actions, les financements pour les quartiers
- Encourager et structurer le développement de l'entrepreneuriat collectif
- Poursuivre et amplifier les marchés d'entretien de leur patrimoine avec les bailleurs sociaux

### **Développer l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes**

- Développer et soutenir les réseaux d'entrepreneurs
- Structurer l'accompagnement des futurs chefs d'entreprises dans leurs recherches de locaux auprès des bailleurs et des promoteurs dans les quartiers
- Favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise jusqu'à stabilisation de l'activité





## → Objectif : émancipation

### Accompagner vers la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage scolaire

La part des moins de 24 ans s'élève à 38,4 % dans les quartiers prioritaires. Seuls 56,8 % des jeunes de nationalité étrangère de 16 à 25 ans sont scolarisés. Les politiques dirigées vers les jeunes des quartiers revêtent une importance toute particulière au regard des violences urbaines de l'été 2023. Le contrat de ville renforce l'articulation entre l'ensemble des actions menées avec les différents acteurs afin de résoudre durablement les difficultés socio-éducatives.

- Développer la scolarisation dès 2 ans
- Développer les accompagnements individualisés et collectifs pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles
- Mieux prendre en compte les enjeux de santé des élèves et des besoins d'accompagnement psychologiques
- Développer « l'aller vers » les activités de socialisation périscolaire de nature sportive et culturelle
- Établir un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises via le dispositif Paqte et les Entreprises s'engagent
- Accompagner les familles dès la maternelle sur les enjeux de socialisation et de scolarisation
- Mettre en place des formats « Livres à soi », conteurs dans les crèches, café des parents

### Développer une stratégie jeunesse

- Développer des projets de mobilité internationale
- Expérimenter un Programme réussite éducative Jeunes
- Proposer un service national universel pour découvrir une forme d'engagement ou une mission service civiques
- Remobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement vers la formation ou l'emploi par « les entreprises s'engagent » et pAQTE

### Réduire les inégalités en matière de santé

- Accroître le nombre de centres de santé, en particulier les structures de soins de premier recours
- Renforcer les actions de la Maison Sport Santé et ses antennes
- Soutenir les politiques de prévention et d'accès à la santé
- Expérimenter les maisons mobiles des solidarités du Département appelées « Bus en + » pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire
- Expérimenter un medicobus
- Mettre en place des repas à 1 euro et des petits déjeuners à l'école
- Développer des dispositifs spécialisés en addictologie dans les hôpitaux et promouvoir le dispositif du pôle inter-établissement en addictologie de Charles Perrens et du CHU de Bordeaux

### Renforcer l'accès aux droits sociaux

Le manque d'information, les difficultés de compréhension, la maîtrise insuffisante de la langue, la complexité des procédures, le nombre d'institution explique les difficultés d'accès aux droits. Le contrat de ville renforce l'accompagnement des usagers et développent de nouveaux outils de communication et de traitement des demandes par les services concernés.

La ville de Talence fait partie des 39 territoires retenus pour la mise en place de l'expérimentation « Territoire zéro non recours ». L'objectif de ce nouveau dispositif est d'informer et aider les personnes à accéder à leurs droits, favoriser la médiation entre les institutions et les habitants et, enfin, lutter contre l'isolement et la précarité avec les travailleurs sociaux.

- Développer dans les quartiers prioritaires les rendez-vous des droits portés par la CAF
- Maintenir la présence de travailleurs sociaux et des permanences d'aides aux victimes ainsi que des maisons de la justice et du droit dans les commissariats
- Renforcer la médiation numérique, le conseil numérique et l'aide numérique

## Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs

- Prioriser les dispositifs et programmes d'accès à la culture des grandes institutions labellisées
- Faciliter l'accès à la culture et à l'art des habitants
- Poursuivre l'inscription des communes au label 100 % éducation artistique et culturelle visant à généraliser l'éducation artistique pour tous les jeunes
- Pratiquer une tarification favorable aux habitants des quartiers prioritaires de la ville répondant aux critères d'accès aux aides PASS SPORT

## → Anticiper les transitions dans les quartiers

### Accompagner vers la transition écologique

Les quartiers sont particulièrement exposés aux risques induit par le changement climatique. La mobilité, le bâtiment et l'alimentation constituent les 3 piliers de la transition écologique. Les nouveaux contrats donnent les moyens d'accompagner les habitants à s'adapter et à contribuer au ralentissement du dérèglement climatique

- Renforcer l'isolation des logements sociaux et la résorption des passoires thermiques en favorisant la rénovation urbaine
- Communiquer auprès des propriétaires de logements privés sur les aides proposées pour améliorer l'isolation de leurs biens
- Renforcer l'approche de la ville « stationnaire » en milieu urbain afin de renouveler les villes en utilisant les logements vacants et en rénovant les bâtiments.
- Développer une autoproduction alimentaire
- Développer les bornes de recharges électriques
- Faire découvrir les métiers de la transition
- Mieux communiquer et informer les habitants sur les différentes mobilités douces

### Accompagner vers la transition démographique

Les 75 ans et plus représentent seulement 11 % de la population des QPV contre 14,9 % dans la métropole. Les femmes de plus de 65 ans constituent 56,1 % des ménages isolés et vivent des situations de précarité importante. Le contrat de ville développe une stratégie pour accompagner le vieillissement des habitants.

- Promouvoir le sport-santé à domicile et dans les espaces dédiés à la remise en forme des seniors
- Développer l'accompagnement à domicile par la colocation
- Former les personnes âgées aux outils numériques
- Organiser des visites de personnes âgées isolées repérées par les bailleurs sociaux
- Promouvoir des transports adaptés
- Promouvoir les initiatives de type « label bleu pour les personnes âgées » visant à adapter les logements aux habitants et repérer les personnes en difficultés en lien avec les associations

### Accompagner la transition numérique

La transition numérique est à la croisée des problématiques socio-économiques, environnementales, éducatives et écologiques. Elle doit être vue comme une opportunité pour les quartiers.

- Poursuivre le déploiement des conseillers numériques dans les quartiers via les France Services
- Faciliter l'accès aux services en ligne
- Soutenir les programmes de formation contre le harcèlement sur les réseaux sociaux
- Adapter l'enseignement et la formation aux emplois futurs du numérique

### Accompagner vers la transition démocratique

La participation des habitants est un principe fondateur et un axe majeur du nouveau contrat de ville. Issus de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Conseils citoyens ont permis aux habitants de faire entendre leur voix.

- Confier des missions de veille aux conseils citoyens
- Généraliser la consultation des habitants
- Organiser des marches exploratoires
- Soutenir les initiatives citoyennes

## → Des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

### Du projet urbain au projet humain

La minéralité de l'espace, la concurrence entre les espaces de stationnement et l'habitat, le manque de cheminements piétons et vélo, l'insécurité, limitent la pleine appropriation de l'espace public.

- Le plan de rénovation urbain Aubiers envisage une action globale :
- Faire des projets de rénovation urbaines des projets économiques de territoires
- Associer les habitants sur les aménagements des quartiers
- Sensibiliser au tri et aux bonnes pratiques
- Accompagner les actions intergénérationnelles
- Favoriser les lieux uniques d'information et d'accompagnement socio-économique
- Faire des espaces publics accessibles à tous

### Accompagner la politique de mixité sociale

Dans les quartiers, 40 % des foyers sont sous le seuil de pauvreté contre 14 % sur la Métropole. 14,5 % des habitants sont bénéficiaires des minimas sociaux contre 6,7 % sur la métropole. Les nouveaux contrats de villes ambitionnent de développer une dynamique de mixité endogène par une politique favorable à l'emploi et de mixité exogène par la mise en œuvre d'une politique d'attractivité.

- Développer la réalisation d'une charte d'insertion, d'emploi et de formations liées aux projets de renouvellement urbaines
- Structurer une stratégie d'emploi pour les femmes dans chaque QPV pour lutter contre la précarité de l'emploi
- Favoriser l'accès à la propriété des logements
- Limiter la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers des attributions de logements
- Améliorer l'image du quartier par le renforcement des actions de propreté et d'entretien des espaces extérieurs

### Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

La population des QPV est composée à 53 % de femmes. Ce public est plus isolé, plus pauvre, le rendant plus sensible au sentiment d'insécurité.

La définition de stratégie de prévention et de sécurité doit prendre en compte au sein des nouveaux contrats, la fragilité des publics et la nécessiter de proposer des alternatives.

- Mettre en place une action de prévention et de médiation des rivalités inter-quartiers
- Former sur les questions de prostitutions et sur la vente et la consommation de produits toxiques
- Accompagner les jeunes vers des dispositifs d'insertion sociale et professionnellement
- Structurer une banque de support pour les Travaux d'intérêt généraux
- Conforter les bailleurs sociaux comme acteurs du repérage des jeunes en fragilité
- Accompagner la mise place de « Pack Nouveau Départ »
- Laisser les éclairages publics allumés la nuit



## → Des quartiers de la République : égalité femmes-hommes, mixité et laïcité

77 % des habitants des quartiers déclarent avoir subis des discriminations au cours des 12 derniers mois. A ce constat s'ajoute un sentiment d'injustice et d'exclusion au sein des quartiers prioritaires. Améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des mesures de lutte contre les discriminations constitue un engagement phare de ce nouveau contrat de ville.

### Lutter contre toutes les formes de discriminations

- Développer le plan territorial de Lutte contre les discriminations à l'échelle métropolitaine et l'articuler avec les pans d'actions communaux et intercommunaux
- Inscrire la lutte contre les discriminations dans les conseils locaux de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- Recueillir et diffuser les bonnes pratiques

### Faire de l'égalité femmes/hommes une thématique forte du contrat de ville

Le taux d'activité féminin a diminué de 2,7 % entre 2014 et 2019 dans les quartiers prioritaires ; cela peut s'expliquer par le faible accès des femmes à l'automobile. La parentalité est un autre frein expliquant les inégalités entre les femmes et les hommes. 39 % des foyers de moins de 25 ans sont en situation de monoparentalité.

Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 met en avant 2 objectifs : lutter contre les discriminations et les stéréotypes et l'égalité réelle qui sont dupliqués à l'échelle locale, au sein des QPV de Bordeaux Métropole.

- Proposer des formations, des parcours d'insertion en intégrant la levée des freins périphériques
- Sensibiliser et former à la culture de l'égalité l'ensemble des acteurs des quartiers
- Former les acteurs de la sécurité aux violences faites aux femmes
- Renforcer l'accès des femmes issues des QPV aux actions d'informations sur leurs droits
- Favoriser les marches exploratoires non mixtes dans les quartiers

### Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et de la laïcité

- Renforcer l'offre de formation « valeurs de la République et laïcité » (VRL) pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires sur l'ensemble du territoire
- 60 formateurs VRL ont été labellisés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires en Gironde. 3501 acteurs du territoire ont bénéficié des formations
- Mener des ateliers sur la laïcité à l'école
- Créer un réseau de référents laïcité/VLR
- Accompagner les entreprises dans la gestion du fait religieux



## Liste des quartiers politiques de la ville de la Métropole bordelaise :

- Bassens : Quartier de l'Avenir
- Bègles, Bordeaux : Carle Vernet - Terres Neuves
- Bordeaux : Le Lac
- Bordeaux : Marne-Capucins
- Bordeaux, Cenon : Benaige - Henri Sellier - Léo Lagrange - Beausite
- Bordeaux : Grand-Parc
- Bordeaux : Bacalan
- Cenon, Floirac : Palmer - Saraillère - 8 Mai 45 - Dravemont
- Eysines : Grand Caillou
- Floirac : Jean Jaurès
- Gradignan : Barthez
- Lormont : Carriet
- Lormont : Génicart Est
- Lormont : Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri
- Mérignac : Beaudésert
- Pessac : Châtaigneraie - Arago
- Pessac : Saige
- Talence : Thouars
- Bègles : Dorat
- Bègles : Thorez Goëlands
- Pessac : Haut Livrac





## CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfecture de la Gironde

Bureau de la communication interministérielle  
Sophie BILLA / Delphine SALVA  
Tél : 05 56 90 60 18 / [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr)  
 @PrefAquitaine33 